



Formation

Chargé d'affaires Industries Graphiques

- ➔ un métier passionnant de négoce dans le domaine de la communication plurimédia
- ➔ l'acquisition d'une double compétence technique et commerciale
- ➔ une intégration professionnelle réussie en entreprise



Plongez dans le monde des Industries Graphiques et du plurimédia !

Optez pour la formation

Chargé d'affaires des industries graphiques

validée par le CQP(*) Technico-commercial des industries graphiques

Que fait un chargé d'affaires ?

VÉRITABLE INTERFACE CLIENT

En relation permanente avec les clients et en lien avec les différents services de l'entreprise, il a en charge le développement du chiffre d'affaires d'une gamme de produits ou de services, sur un secteur géographique défini. Du devis à la facture, de la conception à la réalisation, le chargé d'affaires suit les projets dans leur aspect commercial en interface avec le client et l'équipe technique.

Quelques exemples de missions :

- la contribution à la définition de la politique commerciale de l'entreprise ;
- la prospection de nouveaux marchés ;
- la gestion et la fidélisation d'un portefeuille clients ;
- la négociation et la signature de contrats de vente ou de prestations.

Les + de la formation ?

- des intervenants et formateurs issus du monde professionnel ;
- des rencontres avec des professionnels et des fournisseurs ;
- des visites d'entreprises au cours de la formation ;
- l'accès à un parc matériel performant.

Durée de la formation ?

- formation en alternance sur un an ;
- 14 semaines de cours, 490 heures de formation (une à deux semaines par mois en centre de formation).

Stagiaires

QUI PEUT POSTULER ?

Des étudiants de niveau **BAC+2** dans le cadre d'un **contrat de professionnalisation**.

Les avantages du contrat de professionnalisation :

- vous suivez une formation en alternance : vous combinez travail en entreprise et formation théorique ;
- vous vous professionnalisez. L'entreprise, par le biais du tuteur, vous transmet ses savoir-faire ;
- vous êtes rémunéré pendant votre formation en tant que salarié ;
- vous mettez en pratique les enseignements théoriques ;
- vous accédez plus facilement à l'emploi grâce à l'expérience professionnelle acquise.

Des salariés :

- dans le cadre du **compte personnel de formation** (CPF) ;
- dans le cadre de la **période de professionnalisation** ;
- dans le cadre d'un **congé individuel de formation** (CIF).

OBJECTIF

- Vous validez vos compétences par l'obtention du CQP Technico-commercial des industries graphiques, inscrit au RNCP (**) sous le numéro 17 314.

(*) CQP : CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE.

(**) RNCP : RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES.

Quels sont les contenus pédagogiques ?

DOUBLE COMPÉTENCE TECHNIQUE ET COMMERCIALE :

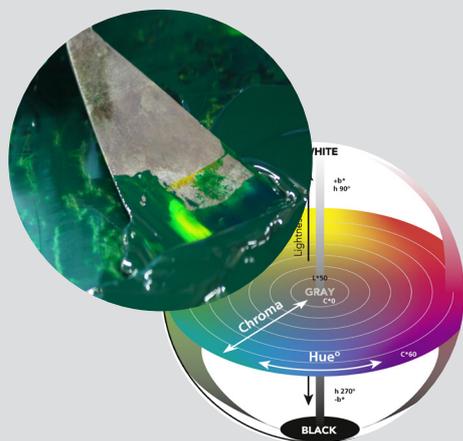
- création et production graphiques ;
- procédés offset, numérique et sérigraphie ;
- procédé de la finition et de l'ennoblissement ;
- webdesign ;
- essentiel du PDF et standardisation d'un flux de production prépresse ;
- communication ;
- marketing ;
- gestion commerciale et management ;
- négociation et prospection ;
- gestion comptable ;
- coordination et gestion de projet.

Quels sont les objectifs de la formation ?

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE L'ENTREPRISE

Au terme de la formation, vous saurez :

- réaliser un plan d'actions commerciales dans le cadre des objectifs impartis ;
- conduire une prospection commerciale en France et/ou à l'étranger ;
- analyser le besoin client ;
- élaborer une solution pour formaliser l'offre ;
- assurer le suivi client ;
- exploiter un outil de gestion de la relation client ;
- contribuer à la veille technologique et concurrentielle de l'entreprise ;
- rendre compte de votre activité.



Le saviez-vous ?

- Ce CQP est éligible au CPF (ou compte personnel de formation) pour tous les salariés de la branche imprimerie et industries graphiques.



Entreprises

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui propose des conditions d'embauche souples. Il permet de former une personne aux besoins spécifiques de votre entreprise et d'apprécier, au fil du parcours, sa montée en compétences. Les avantages du contrat de professionnalisation :

- financement de la formation pris en charge par l'OPCA (***) ;
- rémunération variable en fonction de l'âge et du niveau de formation initiale du bénéficiaire ;
- absence de prise en compte dans l'effectif ;
- aides financières et exonérations de charges ;
- possibilité d'embaucher en CDD ou en CDI.

Pour plus d'informations, contactez votre OPCA ou rendez-vous sur le site www.alternance.emploi.gouv.fr

LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

Prise en charge des dépenses engagées pour les actions d'évaluation, d'accompagnement et de formation par l'OPCA par accord de branche. L'OPCA peut également prendre en charge les coûts liés à l'exercice de la fonction tutorale.

Pour plus d'informations, contactez votre OPCA.

LE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION (CIF)

C'est un congé qui permet au salarié de s'absenter de son poste, afin de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconverter. Le CIF est ouvert sous conditions.

Pour plus d'informations, contactez votre OPACIF (****).

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

La mobilisation des heures CFP par le salarié peut être abordée au cours de l'entretien professionnel.



CONTACTS ET INSCRIPTIONS

→ Centre de formation

Grafipolis

Bât. Pôle des Arts Graphiques
1 place Albert-Camus
CS 87519
44275 Nantes cedex 2
www.grafipolis.fr

Conseillère formation continue

Angélique Éléouët
a.eleouet@grafipolis.fr
02 40 50 24 47
06 44 15 06 60

